

Motion des élus du CSEE SID

CSEE du 19 juillet 2022

Point 6 suivi de la réorganisation de la DSI

Ce point à l'ordre du jour fait suite à une alerte reçue par la secrétaire du CSE-E au sujet de la situation des salariés de la DSI.

Elle a rencontré à deux reprises son directeur qui, dans un premier temps, a entendu le problème posé par l'un des directeurs vis-à-vis de ses équipes, mais est resté sourd aux remarques plus générales portant sur la charge de travail et l'accompagnement des équipes.

Pourtant, dans cette instance, il avait déclaré en réponse aux élus qui s'inquiétaient déjà des conditions de travail :

- Novembre 2020 : *Cette organisation sera temporaire, le temps nécessaire pour la bascule. Du budget permettra de compléter le dispositif par de la prestation si nécessaire.*
- Janvier 2022 : *la méthode de travail envisagée pour l'évolution de l'organisation passe par des entretiens individuels avec chacun des collaborateurs. La DSI s'est montrée à cette occasion très à l'écoute sur leurs besoins et leur ressenti.*
- Avril 2022 : *Par ailleurs, des entretiens individuels ont été réalisés au sein de la DSI, afin d'impliquer les salariés et de prendre en compte leurs compétences et leurs souhaits respectifs.*

Bien qu'ayant fait état de difficultés de recrutement, le DSI n'a pas répondu clairement aux questions des élus sur le nombre de postes réellement en recrutement, ces chiffres ne sont pas stabilisés et ne sont pas partagés avec les équipes.

Par ailleurs, il y a la question des prestataires qui pourraient permettre d'accompagner les salariés dans leurs projets mais qui ne jouent pas ce rôle, car dans le même temps, le contrat de prestation de services a changé et le prestataire également, ce qui n'a fait qu'augmenter la charge de travail des équipes.

Si les salariés ne sont pas contre l'évolution des SI et des choix faits pour l'Afpa, en revanche ils déplorent :

- Des postes vacants non remplacés
- Des surcharges de travail insuffisamment prises en compte
- Une absence d'accompagnement de la transformation
- Des changements de prestataires lourds à prendre en compte
- Une multitude de tâches sans gestion des priorités
- Et de plus, un management qualifié de toxique et pour le moins manquant totalement de bienveillance

Ils regrettent que les équipes de travail qui, jusqu'à il y a deux ans fonctionnaient bien dans l'entraide et la bienveillance, aient été détruites et qu'aujourd'hui la situation soit tellement tendue que les salariés en viennent à se quereller, signe de surmenage et d'ambiance délétère.

Ils sont soumis à une injonction paradoxale, car leur envie d'abandonner se heurte au sentiment de l'importance que leur travail revêt pour l'Afpa et ses salariés ou ses stagiaires.

Nous vous alertons sur cette situation que nous qualifions de danger grave et imminent, confirmée par les scores HAD de l'enquête PROGEXA importants au sein de cette direction. Nous vous demandons de l'inscrire à ce titre dans le registre des dangers graves et imminents (RGI) et souhaitons que ce point à l'ordre du jour soit l'occasion de trouver une solution pour améliorer la situation de nos collègues.

Copie : Inspection du travail et CSSCTE du SID